

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Etaient présents : Mme SALMON Pierrette, M. MEUNIER Jérôme, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, M. PERRIN Baptiste, Mme REYNAUD Marie, M. ROUGEOT Pierre, M. LECUYER Vincent, M. GUENAULT Florian, M. MARNEUR Didier, M. HAINGUERLOT Bertrand, M. PAHIN Philippe,

Absent excusé : M. ALLAIS Michel (pouvoir à M. PAHIN Philippe).

Monsieur ROUGEOT Pierre est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2020/12 - N° 58 - PROPOSITION DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS-CLOS

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **DECIDE** de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

2020/12 - N° 59 - CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM - TARIFS 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des concessions de 2020 et les rendre applicables à compter du 01/01/2021 :

- **TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN**

- Concession de **15 ans** : **250,00 €**
- Concession de **30 ans** : **400,00 €**
- Concession de **50 ans** : **550,00 €**

- **DEPOT D'URNE CINERAIRE DANS OU SUR UN CAVEAU FAMILIAL**

- URNE déposée dans un caveau d'une concession familiale : **100,00 €**
- URNE scellée sur un caveau d'une concession familiale : **100,00 €**

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article R.2213-39 du Code Général des collectivités territoriales, le scellement d'une urne sur un monument funéraire est subordonné à l'autorisation du maire de la commune où se déroule l'opération.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une durée de concession de 15 ans pour les cases du columbarium et les caverne et soumet les tarifs suivants, pour les rendre applicables à compter du 01/01/2021 :

- **TARIF CASE DE COLUMBARIUM**

- Concession de 15 ans pour 2 personnes : **300,00 €**
- Concession de 30 ans pour 2 personnes : **600,00 €**

- **TARIF CAVURNE**

- Concession de 15 ans pour 2 personnes : **300,00 €**
- Concession de 30 ans pour 2 personnes : **600,00 €**

Madame le Maire précise que la dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite mais soumise à déclaration en mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **ACCEPTÉ** les tarifs des concessions cimetière pour l'année 2021, énoncés ci-dessus.

2020/12 - N° 60 - LOCATION SALLE DES FÊTES - TARIFS 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente pour les habitants de Saint Luperce :

- 200,00 € sans chauffage sans cuisine
- 400,00 € sans chauffage avec cuisine
- 300,00 € avec chauffage sans cuisine
- 500,00 € avec chauffage avec cuisine

Pour les personnes qui n'habitent pas la commune :

- 300,00 € sans chauffage sans cuisine
- 500,00 € sans chauffage avec cuisine
- 400,00 € avec chauffage sans cuisine
- 600,00 € avec chauffage avec cuisine

Tarif à l'occasion de funérailles (sans cuisine), pour des personnes extérieures à la commune :

- 50 €

La facturation du chauffage sera appliquée selon la période de location.

- 100,00 € et 300,00 € **cautions demandées**, pour les locations des habitants de Saint Luperce, 900 € et 100 € pour les locations par des personnes ne résidant pas dans la commune, 300 € et 100 € pour les associations communales.

Ces cautions seront restituées au vu de l'état des lieux.

- Les Agents Communaux bénéficient d'une réduction de 50 % du tarif.
- La location reste gratuite pour les Associations communales pour deux locations par année civile (trois pour le comité des fêtes). Pour toute manifestation en plus, le tarif appliqué sera celui des habitants de Saint Luperce.
- Le tarif de la location pour les associations hors commune est égal aux tarifs de location appliqués aux personnes qui résident à Saint Luperce.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **ACCEPTE** les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2021, énoncés ci-dessus.

2019/12 - N° 61 - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE COURVILLE ET ROUTE BUTTE DE VILLEBON

Suite aux travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable avec la Communauté de Communes et d'enfouissement de réseaux rue de Courville et le renforcement de la canalisation d'eau Butte de Villebon, Madame le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir à l'aménagement de la voirie sur ces deux lieux.

Pour cela, Madame le Maire propose au Conseil municipal de confier à l'entreprise VERDI une mission d'étude de faisabilité concernant la reprise de la chaussée, des trottoirs ou encore des stationnements, permettant également de prévoir les coûts d'un tel projet et de préparer les dossiers de demandes de subventions.

Le coût de cette étude, 5850 € TTC, pourra être intégré ultérieurement dans le bilan général de l'opération d'aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **DECIDE** de confier à l'entreprise Verdi Ingénierie Cœur de France située à Chartres l'étude de requalification de la rue de Courville et la route Butte de Villebon pour un montant de 5850 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

COMPTE-RENDU DE COMMISSION

Commission planification de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

M. LECUYER Vincent et M. GUENAULT Florian ont assisté à cette commission ayant pour thème « présentation du projet de PLUi Entre Beauce et Perche avant approbation ». Un bilan de l'enquête publique qui s'est tenue du 29 septembre 2020 au 29 octobre 2020 a été dressé, quelques modifications ont été réalisées suite aux observations et remarques.

Le PLUi a été soumis à l'approbation du conseil communautaire le 14 décembre 2020.

COURRIERS / COURRIELS

1) **Du 29 novembre 2020**

Une commerçante ambulante en vente de pizzas sollicite l'autorisation de s'installer sur la commune le mercredi soir. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.

2) Du 08 décembre 2020

L'association Loisirs Evasion Vélo et Sports de Lèves organise dimanche 18 avril 2021 la Cyclo sportive la Blé d'Or qui devrait passer dans la commune (Hartencourt/Saint Luperce) entre 10h20 et 11h30 et demande pour cela une autorisation de passage. Madame le Maire indique que le Bric à Brac a lieu le même jour à Saint Luperce ; l'organisateur de la course va donc être contacté pour plus de renseignements.

3) Du 14 décembre 2020

L'Etoile Filante Courvilloise et le comité des fêtes d'Illiers-Combray organisent la 3^{ème} édition de la course cycliste « Les Boucles Entre Beauce et Perche » le dimanche 21 mars 2021. Les organisateurs sont à la recherche de signaleurs et demandent une autorisation de passage. Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

INFORMATIONS

L'INSEE a décidé à titre exceptionnel de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021.

Message de la page Facebook « Bien vivre à Saint Luperce » : « Nous vous proposons de participer à un concours de décorations de Noël. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour nous envoyer la photo de vos maisons illuminées par messenger. Dès le 1er janvier nous publierons les photos sur notre page. L'auteur de la photo ayant obtenu le plus de "j ' aime" sera l'heureux gagnant ! Une surprise l'attendra en Mairie !! Résultat du concours : le 9 janvier 2021. Alors à vos photos !!! »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15.